

VISION COMMUNE POUR L'ANCIEN GOLF

TRANSMISSION DES INFORMATIONS – VOLET ENVIRONNEMENT

Lors de la soirée de consultation du 8 octobre dernier, les citoyens ont établi une liste des informations qu'ils souhaitent détenir pour permettre une pleine participation au processus. Voici l'ensemble des informations demandées en matière d'environnement.

1. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET VALEUR ENVIRONNEMENTALE SUR LA BIODIVERSITÉ (FLORE, FAUNE, ESPÈCES EN DANGER, ESPÈCES PROTÉGÉES, ETC.)

À ce stade de la consultation, toutes les options sont sur la table et aucun scénario n'a été étudié. En lien avec les impacts environnementaux d'un projet, il sera possible d'effectuer des vérifications une fois que des orientations se seront précisées quant à la volonté des citoyens pour l'avenir de ce terrain.

2. NIVEAU DE CONTAMINATION DES SOLS

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rend disponible le [Répertoire des terrains contaminés](#). Cet outil fournit des renseignements généraux et techniques sur les terrains contaminés par des activités industrielles et commerciales ou par des déversements accidentels. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif, mais d'une compilation des cas portés à l'attention du ministère depuis 1984. Les terrains de l'ancien golf de Candiac n'y figurent pas.

Lors du dépôt d'un projet à la Ville, le propriétaire d'un terrain doit réaliser des tests de caractérisation du sol pour déterminer s'il y a présence de sols contaminés. Les résultats de ces tests doivent être soumis à la Ville. Actuellement, nous n'avons aucune information à ce sujet, comme aucun projet n'a été déposé pour ce terrain.

3. OBJECTIF DE LA VILLE SUR L'INDICE CANOPÉE, TEL QUE DÉCRIT PAR LA CMM

Selon les données colligées par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2019, l'indice de canopée du territoire de la Ville de Candiac était de 16,5 %, ce qui est supérieur à la moyenne de la MRC de Roussillon (13,7 %). La municipalité est renommée pour la qualité de sa foresterie urbaine

qui compte pas moins de 17 000 arbres matures dispersés dans les emprises publiques et dans les parcs.

Récemment, la Ville annonçait une [importante opération de remplacement d'arbres infestés par l'agrile du frêne](#). Plusieurs centaines de frênes atteints par l'agrile du frêne seront abattus sur les emprises publiques et remplacés par la plantation d'autres essences d'arbres. Ces interventions, qui sont nécessaires par mesure de sécurité, auront lieu sur plusieurs rues de la ville, ainsi que dans certains parcs et espaces verts. Elles commenceront au début du mois de novembre et se poursuivront jusqu'en 2022. L'ensemble des frênes abattus seront remplacés par d'autres essences, et ce, au même endroit si les contraintes environnantes le permettent (conduits souterrains, entrée d'eau, lampadaire, borne-fontaine, etc.) ou ailleurs sur le territoire. L'objectif étant de diversifier notre forêt urbaine pour la rendre plus résiliente. Le patrimoine arboricole occupant une grande importance à Candiac, la Ville continuera de mener des actions afin de lutter contre l'agrile du frêne et de préserver sa forêt urbaine en santé.

Dans les deux principaux projets de développement sur son territoire, le Square Candiac et le TOD de la gare, la Ville s'est assurée d'obtenir la garantie de plantation d'essences variées et de gabarit suffisant dans les emprises qui lui seront cédées. Celles-ci devront permettre l'atteinte d'une canopée intéressante à maturité.

Également, la réglementation municipale exige l'aménagement d'îlots de verdure, soit 14 m² par 20 cases de stationnement, et de plantation d'arbres à l'intérieur des aires de stationnement extérieur, de manière à réduire les îlots de chaleur.

4. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA CHALEUR/TEMPÉRATURE AMBIANTE

La Ville de Candiac est bien au fait de l'importance de la forêt urbaine. En plus d'avoir un impact positif sur l'incidence de plusieurs maladies, elle crée des îlots de fraîcheur à travers la ville, abaissant jusqu'à 10 % les coûts reliés à la climatisation.

L'INSPQ et le CERFO ont créé une carte des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains, ainsi que de la température de surface. Elle est disponible via le portail Partenariat Données Québec : [Carte interactive des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains](#).

Voici les 3 cartes pour le territoire de Candiac :

- [Îlots de fraîcheur](#)
- [Îlots de chaleur](#)

- [Température de surface](#)

En lien avec les impacts précis d'un projet sur la qualité de l'air, il sera possible d'effectuer des vérifications une fois que des orientations se seront précisées quant à la volonté des citoyens pour l'avenir de ce terrain.

5. INVENTAIRE DES ARBRES

En 2014, la Ville a mandaté des experts du Groupe DDM, une firme spécialisée en gestion des ressources naturelles et de l'environnement, pour établir un portrait précis de notre forêt urbaine. Tous les arbres appartenant à la Ville ont été examinés attentivement et notamment répertoriés par leur état de santé, les types d'essence et le diamètre des troncs. En plus, les arbres ont été localisés par GPS. Ceci a permis à la Ville d'établir un plan de gestion pour chaque type d'essence, dont le frêne.

Toutefois, comme les terrains de l'ancien golf sont privés, la Ville ne détient pas l'inventaire de ces arbres.

6. IMPACT SUR LA NAPPE PHRÉATIQUE ET LES COURS D'EAU/MILIEUX HUMIDES

En lien avec les impacts directs d'un projet sur la nappe phréatique, les cours d'eau et les milieux humides, il sera possible d'effectuer des vérifications une fois que des orientations se seront précisées quant à la volonté des citoyens pour l'avenir de ce terrain.

7. PROPORTION D'ESPACES VERTS ET RÉCRÉATIFS DANS LA VILLE

Candiac compte actuellement 17 parcs, qui totalisent plus de 700 000 m² (soit équivalent à plus de 130 terrains de football). En 2021, s'ajouteront le parc linéaire et un grand parc central de 10 000 m² dans le TOD de la gare. Au total, dans sa zone urbaine, Candiac compte plus de 1,23 M de mètres carrés de parcs et de milieux naturels. Cela représente 9% du territoire développé de la ville.

Visionnez une vidéo sur les parcs de Candiac en [cliquant ici](#).

Pour connaître l'utilisation du sol à Candiac, nous vous invitons à consulter l'édition 2019 des *Portraits territoriaux* de l'Observatoire Grand Montréal, conçu par la Communauté de Montréal (CMM) : https://candiac.ca/uploads/html_content/Portrait_67020.pdf

Plan directeur des parcs et espaces verts

Le *Plan directeur des parcs et espaces verts* est un outil de planification permettant de tracer un portrait du territoire, ainsi que d'observer les tendances urbanistiques de développement et les tendances évolutives des différentes clientèles visées. Il établit une appréciation de l'état des parcs existants sur le territoire, incluant leurs équipements récréatifs et sportifs. Il constitue un élément essentiel de planification stratégique pour l'administration et les élus, leur permettant d'optimiser les éventuels investissements concernant les parcs existants et futurs.

En 2016, nous avons procédé à la mise à jour de notre [Plan directeur des parcs et espaces verts](#) adopté en 2014. En grande partie complété à ce jour, nous procédons actuellement à la refonte complète de cet important outil de planification.